



PV CC Coppet 3/2013

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2013**

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 43 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 11 Conseillers ou Conseillères
Absent : 1 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement et la majorité absolue sera à 22 voix.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 18 mars 2013 ;**
 2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
 3. **Communications de la Municipalité ;**
 4. **Rapport de la commission de gestion concernant le préavis No 17/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 146'000.00 pour la mise en valeur des appartements du bâtiment sis à la rue des Belles-Filles No 7 ;**
 5. **Rapport des commissions des Finances et des SITSE concernant le préavis No 18/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 270'000.00 pour le chemisage d'un collecteur intercommunal d'eaux usées. Tronçon : Greny – route de Founex – route Suisse ;**
 6. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 20/2012-2013 relatif au règlement communal relatif à l'utilisation de vidéosurveillance ;**
 7. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
 8. **Divers et propositions individuelles.**
-

1. Approbation du Procès-verbal du 18 mars 2013

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 40 Non : 0 Abst. : 2

Le PV du 18 mars 2013 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Samedi 15 juin sortie du Conseil Communal « L'eau et le Feu »
à la caserne de pompiers de Founex, visite des SITSE et repas

Coupons d'inscription à remettre à la fin de la séance.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

11 écrans plats d'ordinateurs, datant de quelques années, seront donnés à des œuvres caritatives ou aux membres du Conseil Communal intéressés qui voudront bien faire leur demande en écrivant à administration@coppet.ch.

Les comptes 2012 présentent un excédent de CHF 870'825.00, après amortissements obligatoires, qu'il reste à répartir.

Remerciements aux membres du Conseil qui ont participé, en grand nombre, lundi passé à une séance sur la mobilité. Il reste encore beaucoup de travail à effectuer et les choses auraient pu être présentées autrement. Les nouveaux membres ont semblé très satisfaits, mais pour les anciens cela manquait peut-être de nouveautés.

M. J.-C. Trotti

Aujourd'hui débute le chantier de la maison de ville.

Mme N. Imesch

1er mai mise en place de la nouvelle politique de stationnement comme annoncé.

2 mai activation des horodateurs. Temps d'adaptation prévu pour les usagers mais, en cas de problème, des avertissements seront déposés sur les pare-brises. Il sera tenu compte des remarques pour procéder à d'éventuelles modifications si nécessaire.

Les statistiques faites par la police sur le canton, en comparant les deux dernières années, montrent pour notre commune une augmentation de + 32% des infractions et tentatives d'infraction, de + 27% pour les délits de liberté (menaces, contraintes, etc..), de - 15% pour les vols de véhicules, - 19% pour les délits divers et - 31% pour les stupéfiants. Ces chiffres figurent sur le site du Canton de Vaud.

Le poste de gendarmerie de Coppet va devenir un poste secondaire et celui de Nyon le principal avec 12 agents au lieu de 5. A Coppet, les collaborateurs seront subordonnés au poste de Nyon et ne recevront que les plaintes sur place. En dehors des heures d'ouverture, les téléphones seront redistribués sur Nyon et Bursins comme actuellement.

Mme S. Paratore

Concernant l'AJET, les inscriptions à ce jour pour les enfants dans les centres d'animation de vacances de Terre Sainte, à Commugny et à Mies (80 places au total), sont de :
38 pour les petits et 27 pour les 8 à 12 ans du 8 au 12 juillet
31 pour les petits et 33 pour les 8 à 12 ans du 15 au 19 juillet

Mme I. Naville

Le livre « La Vieille Dame et le Lac », récit émouvant et touchant de nos aînés pendant leur enfance à Coppet, est maintenant en vente au Château et au Greffe pour la somme de CHF 10.00
La somme récoltée sera versée à une association qui fait des lectures dans les EMS. Remerciements à Pascale Gallimard pour sa mise en page extraordinaire.
Samedi 4 mai ouverture du Musée de Coppet et vernissage de l'exposition de tableaux « Coppet croqué par les peintres d'ici et d'ailleurs ».
Dimanche à 17h00 intermède musical par l'Académie Menuhin qui sera joué dans les jardins de la villa (si beau temps). Cette animation se produira toutes les 6 semaines environ.

M. G. Produit

Les préavis municipaux présentés lors de la séance du 24 juin 2013 seront les suivants :

- comptes et rapport de gestion 2012
 - préavis pour un crédit complémentaire pour la réfection de la Maison de Ville.
- Deux autres préavis en préparation seront soumis au mois d'août.

4. Rapport de la commission de gestion concernant le préavis No 17/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 146'000.00 pour la mise en valeur des appartements du bâtiment sis à la rue des Belles-Filles No 7

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Bernard Mueller, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme B. Fauran : le préavis se basant sur des estimations, y a-t-il maintenant des devis ? Le montant de CHF 6'000.00 par étage pour l'étude sur l'amiante ne couvrirait en tout cas pas une décontamination, si cela s'avérait nécessaire.

M. J-C. Trotti : déjà reçu des devis mais très peu de travaux sont prévus pour l'amiante.

Mme T. Moreillon : qu'en est-il des anciens locataires ?

M. B. Mueller : les travaux sont prévus suite au départ des locataires.

Mme B. Fauran : pourquoi ne pas profiter de ces travaux pour revoir l'enveloppe énergétique de ce bâtiment vu que les normes vont bientôt changer.

M. J-C. Trotti : les travaux auraient été trop importants vu que nous voulons louer ces appartements à un prix assez bas.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 17/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 146'000.00 pour la mise en valeur des appartements du bâtiment sis à la rue des Belles-Filles No 7, est accepté à l'unanimité.

5. Rapport des commissions des Finances et des SITSE concernant le préavis No 18/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 270'000.00 pour le chemisage d'un collecteur intercommunal d'eaux usées. **Tronçon : Greny – route de Founex – route Suisse**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des SITSE, Mme Amélie Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. Michel Gada lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. A. Alliste : les racines à l'intérieur des canalisations, vont-elles être enlevées avant le chemisage et que fait-on pour qu'elles ne repoussent pas ?

Mme Cherbuin : l'intérieur sera nettoyé avec un robot et le chemisage est assez solide pour empêcher la repousse.

M. J-C. Trotti : ce genre de travail a déjà été fait un certain nombre de fois avec succès et c'est celui qui engendre le moins de frais, ce collecteur étant situé sous le lit du Greny.

M. E. Charlot-Valdieu : la maison située au bord de la plage ayant été démolie pour effectuer ces travaux ; que va-t-on faire de cet espace ?

M. J-C. Trotti : la municipalité planche sur un projet afin de récupérer ce terrain, la partie sur le lac appartenant au canton qui ne semble pas vouloir se l'approprier.

M. J-C. Widmer : le tracé marqué sur le plan du préavis est beaucoup plus grand que celui du collecteur existant.

M. J-C. Trotti : 700 mètres seulement sont à réparer sur les 1200 mètres du collecteur.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 18/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 270'000.00 pour le chemisage d'un collecteur intercommunal d'eaux usées. Tronçon : Greny – route de Founex – route Suisse, est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 20/2012-2013 relatif au règlement communal pour l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

A la demande du Président, Monsieur Antoine Maillard lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis avec l'amendement suivant complétant la première phrase de l'article 5 « **ou d'évènements graves demandant une intervention ou faisant l'objet d'une plainte.** »

L'article 5 de la page 2 deviendrait :

Art. 5 - Traitement des données

Les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction **ou d'évènements graves demandant une intervention ou faisant l'objet d'une plainte.**

Le Président ouvre la discussion et demande si la Municipalité tient à réagir à cete demande.

Mme N. Imesch : la Municipalité est d'accord, cette adjonction ayant également été faite à Nyon.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit la modification et passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. 1

L'amendement est accepté.

Le Président ouvre la discussion sur les articles du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance :

Page 2, articles 1 à 6

M. F. Formenti : sous **l'Art. 2 – Délégation**, il est mentionné que c'est la municipalité qui est compétente pour adopter ce genre de règlement et non le conseil.

M. G. Produit : sauf si les coûts sont importants car nous devons faire une demande de crédit mais nous préférons anticiper afin de pouvoir réagir rapidement, en cas de nécessité. Notre but est de limiter le plus possible les dépenses ; nous n'avons pas l'intention d'installer plus de 2 caméras. Pour être précis nous vous demandons une délégation de compétence pour décider, lors d'un événement ponctuel, de l'installation d'une caméra pendant un laps de temps précis, sans avoir à attendre le dépôt d'un préavis lors d'une prochaine assemblée, procédure très longue, à moins que les dates ne concordent, et, bien entendu, nous vous en tiendrons informés par la suite.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote pour les articles 1 à 6 de la page 2

Oui : 37 Non : 1 Abst. : 4

Les articles 1 à 6 de la page 2 sont acceptés.

Page 3, articles 7 à 10

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39 Non : 0 Abst. : 3

Les articles 7 à 10 de la page 3 sont acceptés.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis dans sa totalité.

M. G. Cherbuin : d'après les dires de M. Produit, la Municipalité prendra la décision d'installer de manière ponctuelle et temporaire des caméras qui, une fois installées seront plus ou moins permanentes, alors pourquoi parler d'installation ponctuelle ?

M. G. Produit : ponctuel signifie « dans un laps de temps défini donc non permanent ». Malgré le fait que la municipalité tout entière était contre, nous avons dû prendre position vis-à-vis d'autres communes et avons décidé, au vu de l'insécurité actuelle, de quand même nous doter d'un moyen de lutter là-contre. Mais actuellement personne ne peut encore dire où il faudra installer une caméra.

M. M. Gada : la municipalité demande que l'on vote pour l'installation de caméras alors qu'elle ne désire pas le faire. En fait, le vote de ce soir n'est pas un vote sur un règlement mais sur le fait que le Conseil Communal accepte ou non que l'on installe des caméras. Je préférerais que la Municipalité revienne vers nous, le jour où le besoin s'en fait sentir. Je suis gêné de voter un règlement permettant l'installation, demain, de caméras.

Mme B. Fauran : d'accord avec M. Gada. Dommage qu'on n'ait pas eu les statistiques sur l'insécurité à Coppet avant pour pouvoir voter en connaissance de cause. Le coût de ce genre d'installation est très élevé. Selon le porte parole de la police les images enregistrées ne peuvent pas être utilisées lors de procès.

M. R. Richard : si la Municipalité doit attendre le feu vert du Conseil Communal lors d'un évènement, celui-ci risque de ne plus être d'actualité lorsqu'il l'aura. Par exemple, lors d'un incendie, faut-il attendre la réunion de l'état-major ou éteindre l'incendie ?

M. F. Formenti : en parlant d'urgence, comment faire pour débloquer l'argent alors que rien n'est prévu dans le budget ?

M. G. Produit : Nous en discuterons en séance et, l'achat qui ne devrait pas être trop élevé reste de notre compétence. En revanche, si nous décidons d'acheter deux caméras, les frais seraient plus élevés et nous devrions faire la demande auprès du Conseil Communal. Concernant la gare, nous

envisagerions de discuter avec les CFF, si nécessaire, pour qu'ils participent. C'est avant tout un moyen dissuasif et subsidiaire qui ne sera mis en œuvre qu'après avoir envisagé d'autres solutions et qui devra respecter un cadre éthique. C'est toujours un policier qui a été mandaté pour visionner lors de problèmes lorsque je travaillais aux Rojalets.

M. A. Maillard : Mme Imesch m'a dit qu'un Conseil Communal serait consacré à cette question. Après avoir regardé ce qui se fait dans les autres communes, nous avons constaté que les frais sont très élevés puisqu'il faut avoir un ordinateur relié aux caméras et des personnes qui s'en occupent.

Mme N. Imesch : lors de la séance avec la commission, j'ai effectivement dit que nous allions présenter un préavis sur la sécurité où nous pourrions en débattre plus longuement, avec mention des coûts, etc...

M. M. Gada : suite aux arguments assez contradictoires de M. Produit quant à l'installation de caméras et à la déclaration de Mme Imesch de parler de sécurité lors d'un prochain Conseil, je pense que nous devrions attendre cette réunion et, que d'ici le mois de juin, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

M. G. Produit : Notre objectif principal est d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Nous vous présentons seulement un outil envisageable et nous aimerions faire comme d'autres communes (Mies, Gland..) pour avoir la possibilité d'agir rapidement le cas échéant. Nous sommes d'accord d'attendre la prochaine séance. Ne croyez pas que nous voulons vous cacher où nous voulons mettre cette caméra. Peut-être à la gare ou aux abords de la patinoire parce qu'il y a eu des vols cet hiver ou près de la buvette du port à cause des déprédations mais ce n'est qu'un moyen subsidiaire de dernier recours. .

M. J-C. Trotti : en tant que Président d'Arsco S.A. Une caméra de surveillance a été placée en son temps près de l'école et que nous avons dû enlever car elle n'était pas légale, je peux vous dire que les directeurs nous ont demandé à plusieurs reprises de l'installer à nouveau. Mais même s'il en va de la sécurité des enfants, je n'ai pas les autorisations nécessaires.

Mme B. Fauran : la votation de ce soir est comme un chèque en blanc pour un outil très cher pour un bourg de 3'000 habitants et demande, soit une présence continue pour visionner les images, soit un système en différé...

Mme N. Imesch : le but de ce règlement n'est pas d'installer une caméra demain mais de se doter d'un outil à utiliser lors d'une occasion bien particulière. D'autres communes ont des caméras mais ne les utilisent pas forcément. **Le seul but de notre demande est d'accepter ce règlement.**

M. P. Girardi : pourquoi installer des caméras et faire un débat puisque nous avons eu **seulement** 35% de hausse de criminalité l'année passée !!!

M. J-L. Manoury : une entreprise qui subissait régulièrement des délits a été équipée d'une caméra qui n'a pas coûté cher mais qui a été efficace.

M. G. Cherbuin : question à M. Trotti, Président d'Arsco, allez-vous réinstaller la caméra à l'école et qui visionnera les images puisqu'il faut une personne assermentée.

M. J-C. Trotti : pour le moment il n'est pas prévu de remettre une caméra mais, si cela devait se faire, le visionnement ne se ferait qu'en cas de nécessité par quelqu'un d'assermenté.

M. R. Girod : si j'ai quitté mon village précédent, c'est justement à cause des incivilités qui n'étaient pas prises au sérieux par la municipalité.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 34

Non : 4

Absent. 4

Le préavis No 20/2012-2013 relatif au règlement communal sur l'utilisation de caméras de surveillance est accepté.

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 42

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme T. Moreillon : aimerait avoir des renseignements concernant les changements de priorité à la route du Jura et au chemin des Ranneaux.

M. J-C. Trotti : les travaux ont été effectués mais pas réceptionnés car ils ne correspondent pas aux plans d'origine.

M. R. Richard : concernant le chemin des Voirons par rapport à la route du Jura. Le stop avait été imposé par M. Romanens et permettait une meilleure visibilité.

M. F. Keller : a entendu des doléances concernant l'absence d'éclairage sur le parking près de la gare.

M. J-C. Trotti : le canton n'a pas autorisé l'éclairage fixe car le parking est considéré comme provisoire.

Mme N. Allegra : aimerait savoir où en est l'étude concernant le terrain mis à disposition par Mme Duvillard pour en faire un parking, ainsi que le projet de parking à l'emplacement de l'ancien cimetière ? Les commerçants se plaignant du manque de places de parcage.

M. G. Produit : malheureusement ce sont souvent les commerçants qui utilisent les places ! Concernant le parking de la rue des Belles Filles, sur l'ancien cimetière ; un parking souterrain et la construction d'appartements et de commerces avaient été prévus mais faire venir 82 voitures supplémentaires dans le bourg ne semblant pas être la meilleure solution le projet a été abandonné.

Mme Duvillard nous met à disposition un terrain, nous sommes en train d'élaborer un nouveau projet de parking souterrain, à l'entrée du bourg côté Nyon et essayons de le faire avancer auprès du Canton. Il donnerait accès directement près des écoles et le chemin du Chaucey deviendrait piétonnier. Une fondation avec des appartements protégés est également à l'étude par Mme Duvillard. En gardant les parkings hors du centre, la qualité de vie sera améliorée.

Dans le PDL un parking souterrain est prévu près de la gare.

Mme C. Gavin : concernant le nouveau règlement de stationnement à Coppet, elle déplore le peu de temps donné aux habitants et aux personnes travaillant dans le bourg pour s'organiser ; les inscriptions ayant été envoyées juste avant les fêtes de Pâques, avec un délai de 15 jours seulement pour les retourner, alors que ce règlement devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013 déjà. Les mères de famille devant se déplacer fréquemment sont fortement préteritées, ainsi que les personnes travaillant à Coppet. Elle demande que la Commune se montre compréhensive durant le mois de mai et qu'elle songe à augmenter les places pour les deux roues. L'une des solutions aurait été d'autoriser un parcage payant dès 5 heures au lieu de 3 heures. D'autre part, le prix demandé de CHF 600.00 par année à la gare est relativement élevé.

M. G. Produit : rappelle que le préavis sur la politique de stationnement avait été voté à l'unanimité. La Municipalité a fait une erreur stratégique l'année passée en écrivant aux utilisateurs des parkings de la gare qu'elle était mandatée par le Conseil Communal pour mettre en place cette politique de stationnement, sans attendre la mise en place des lignes de bus le 9 décembre 2012 et sans en avoir constaté les effets au préalable. Ce qui a déclenché une levée de boucliers.

En janvier il a été décidé d'appliquer cette décision au 1^{er} mai mais tout le monde a toujours d'excellentes raisons de prendre sa voiture et désire une place de parc, même si il y a un arrêt de bus devant la maison. Cette nouvelle situation génère des changements d'habitudes qui obligent à utiliser au minimum la voiture. Un habitant de Commugny a même écrit dans le journal en parlant de « l'égoïsme » du Syndic de Coppet alors que lui-même habite à 50 mètres d'un arrêt de bus et qu'il prend sa voiture. En plus, tout le monde se plaint du bruit et de la pollution !

Chaque commerçant a la possibilité d'avoir un macaron à CHF 10.00 par mois valable pour 2 personnes. On demande aux entreprises de dire à leurs collaborateurs qui n'ont pas besoin de voiture

pour leur activité de laisser les places de parking à leurs clients. Mais nous constatons tous les jours que les premières voitures qui se parquent sur la place du Four sont celles de commerçants qui se plaignent..

Cette situation est certes difficile mais nécessaire vu le manque de places. Il n'est pas possible d'investir massivement, comme nous l'avons fait, dans les transports publics et également dans les parkings !

Il est vrai que la période des vacances n'était pas favorable pour l'application de cette nouvelle réglementation. Concernant le temps de 3 heures il devrait être largement suffisant pour une personne faisant ses courses ou allant chez le coiffeur ou le médecin.

Nous avons considéré, même si ce n'est pas uniquement pour les gens de Coppet, que nous avons une responsabilité citoyenne générale et que nous devons jouer le jeu du transport modal vers les transports publics.

Aujourd'hui il est normal de payer pour avoir une place d'autant plus que le prix est loin d'être excessif CHF 10.00 pour une voiture et le double pour deux voitures. Les employés désirant venir en voiture peuvent le faire en payant CHF 50.00 et en se garant sur la parcelle 221.

Mme S. Baltzer : regrette qu'au moment de l'établissement du règlement, le problème des pendulaires n'ait pas été mieux pris en compte, notamment pour les mères de famille.

Mme N. Allegra : s'inquiète de savoir comment faire pour aller à la déchetterie par exemple et s'il ne faudrait pas réintroduire un ramassage.

M. M. Gada : se déclare favorable à la politique de stationnement votée par le conseil. Mais relève le problème de l'arrêt de bus sur la route de Tannay qui n'a pas pu être réalisé.

M. J-C. Trotti : doit rencontrer prochainement les propriétaires pour leur présenter le projet.

M. R. Camponovo : soutient et remercie la municipalité pour son travail mais s'inquiète de la pente de la route menant à la gare pour les personnes à mobilité réduite.

M. J-C. Trotti : explique que ce sont les 2 roues qui l'emprunteront et que tout n'est pas encore terminé.

M. R. Camponovo : aimerait avoir un calendrier plus précis sur l'aménagement du chemin qui mène de la gare aux Toises ?

M. J-C. Trotti : nous sommes en négociation avec un propriétaire.

M. M. Gada : remarque que le passage sous-voie qui mène de la parcelle 221 au Chaucey est régulièrement jonché de débris de verre et de canettes le lundi matin. Il semblerait que ce soit nettoyé régulièrement, mais pas ce jour-là.

M. J-L. Manoury : qu'en est-il de l'installation des stations de vélopass pour laquelle nous avons voté à Coppet, sachant que Founex a refusé ?

M. J-C. Trotti : la Municipalité va respecter ses engagements. Comme il faut qu'il y ait un réseau avec les autres communes nous sommes dans l'attente, mais nous avons prévu cette installation dans les travaux de la gare. Des privés comme l'Ecole Internationale et Manor sont également très intéressés.

En conclusion, M. Produit demande à l'entreprise Girardi d'éviter de recouvrir la prise électrique lors de la pose du tapis de route sur la place de la gare.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h15

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Josyane Noverraz